

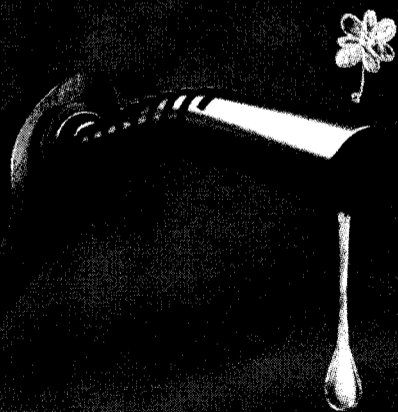
GROUPE SAMIR

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

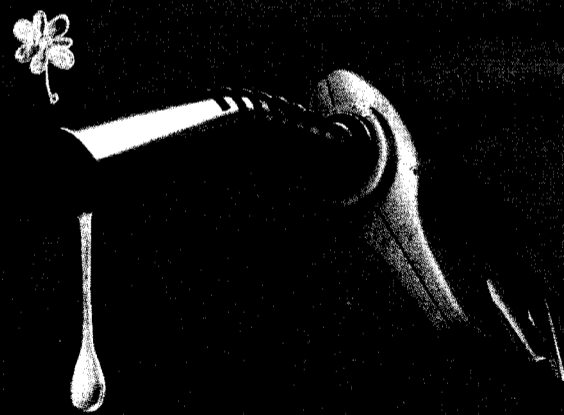
IFRS

AU 30 JUIN 2008

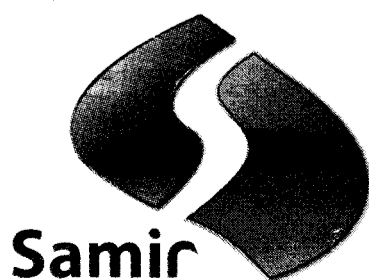
Depuis le 1^{er} janvier 2009,
la SAMIR approvisionne le marché
national en carburants plus performants, propres
et respectueux de l'environnement :



Super sans plomb 50ppm



Gasoil 50ppm



Bilan consolidé au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007 :

Actif	Notes	30-juin-08	31-déc-07
En KMAD			
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles	A.a	17 794	30 922
Immobilisations corporelles	A.b	10 497 800	8 431 617
Immeubles de placement	A.c	15	15
Titres mis en équivalence	R.d	274 590	279 306
Autres actifs financiers			
- Dont prêts et créances	A.d	43 393	39 895
- Dont actifs financiers détenus jusqu'à échéance			
- Dont titres disponibles à la vente	A.d	20 504	20 504
Créances d'impôts sociétés			
Impôts différés actifs			
Autres débiteurs			
Actifs non courants		10 854 096	8 802 259
Autres actifs financiers			
- Dont instruments dérivés de couverture			
- Dont actifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Dont prêts et créances			
Actifs non courants destinés à être cédés			
Stocks et en-cours		7 468 885	5 670 432
Créances clients	A.d	5 953 560	4 430 874
Autres débiteurs	A.d	1 661 886	1 247 581
Trésorerie et équivalent de trésorerie	A.e	235 604	8 169
Actifs courants		15 319 934	11 357 056
Total Actif		26 174 030	20 159 315

Passif	Notes	30-juin-08	31-déc-07
En KMAD			
Capital		1 189 967	1 189 967
Primes d'émission et de fusion		757 810	757 810
Réserves		3 747 705	3 828 518
Résultat Net Part du Groupe		377 799	113 334
Ecart de conversion			
Capitaux propres (part du groupe)		6 073 281	5 889 629
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		6 073 281	5 889 629
Provisions	P.a	15 368	13 975
Avantages du personnel	P.b	586 455	570 923
Dettes financières			
- Dont dettes envers les établissements de crédit	P.c	4 152 823	4 075 358
- Dont dettes représentées par un titre			
- Dont dettes liées aux contrats de location financement			
Dettes d'impôts / sociétés			
Impôts différés passifs		116 268	138 328
Autres créditeurs courants			
Total dettes non courantes		4 870 914	4 798 584
Provisions			
Dettes financières			
- Dont instruments de couverture			
- Dont dettes envers les établissements de crédit	A.e	8 234 281	5 573 524
- Dont dettes représentées par un titre			
- Dont dettes liées aux contrats de location financement			
Dettes fournisseurs	P.c	6 037 053	3 196 688
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Autres créditeurs	P.c	958 501	700 890
Total dettes courantes		15 229 834	9 471 101
Total Passif		26 174 030	20 159 315

Compte de résultat consolidé au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 :

Exercice clos au 30 juin en KMAD	Notes	2008	2007
Chiffre d'affaires	R-a	21 036 989	14 301 612
Prestations des services financiers			
Autres produits de l'activité		582 292	(143 687)
Produits des activités ordinaires		21.619.281	14.157.925
Achats	R-b	20.672.012	13.650.805
Autres charges externes	R-b	116.488	157.082
Frais de personnel	R-b	167.413	172.234
Impôts et taxes		12.678	20.417
Amortissements d'exploitation		136.036	94.249
Autres produits et charges d'exploitation		5.161	2.848
Charges des activités ordinaires		21.109.788	14.097.635
Résultat d'exploitation courant		509.493	60.290
Cessions d'actifs			
Charges de restructurations			
Cessions de filiales et participations			
Ecart d'acquisition négatifs			
Aux produits et charges d'exploitation non courants		(15.281)	(13.560)
Résultat d'exploitation		494.212	46.730
coût de l'endettement net	R-c	(171.752)	(77.147)
Autres produits financiers	R-c	253.505	100.423
Autres charges financières	R-c	(41.407)	(25.331)
Résultat financier		40.346	(2.055)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		534.558	44.675
Impôts sur les sociétés	R-e	(174 101)	(65 367)
Impôt différé	R-e	22 058	15 271
Résultat net des entreprises intégrées		382.515	(5.422)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	R-d	(4.716)	(4.662)
Résultat net des activités poursuivies		377.799	(10.084)
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat de l'ensemble consolidé		377.799	(10.084)
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net - Part du Groupe		377.799	(10.084)
Résultat Par Action (en MAD)		31.75	(0.85)
Résultat dilué Par Action (en MAD)		31.75	(0.85)

Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007 :

Exercice clos au 30 juin en KMAD	2008	2007
Résultat avant impôts	534 558	44 675
+/- Dotations nettes des provisions et pertes de valeur aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	206 228	195 520
+/- Dotations nettes pour dépréciation des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	79	913
+/- Dotations nettes aux provisions	(47 935)	63 404
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs corporels et incorporels		
+/- Perte nette/gain net sur cessions de filiales et participations		
+/- Produits/charges sur instruments financiers		(2 322)
Gains/Pertes de change	(14 385)	(9 840)
+/- Autres mouvements sur éléments non monétaires	(4 384)	(96 993)
Variations du BFR	(577 670)	999 264
Impôts différés		
Dividendes payés	(237 993)	(261 793)
= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(141 502)	932 827
Impôts sur les bénéfices payés	(174 101)	(65 367)
Intérêts payés		-
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	(315 604)	867 460
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)		
Cessions de filiales et participation (net de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés)		
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 193 594)	(1 270 104)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		24 241
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		
Produits de cession des actifs financiers disponibles à la vente		
Acquisitions d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Produits de cession des actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
Dividendes reçus (des sociétés MEE)	43 846	45 538
= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 149 748)	(1 200 324)
Sommes reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital		
Emissions de nouveaux emprunts	72 730	2 624 924
Remboursements d'emprunts long terme	(37 203)	(35 714)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		
Diminution/augmentation nette des prêts	(3 498)	(2 321)
Réduction de capitaux propres		
= Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	32 030	2 586 889
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(2 433 322)	2 254 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(5 565 355)	(4 333 893)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(7 998 677)	(2 079 868)

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2007 :

	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux Propres
Au 1er janvier 2007	1 189 967	4 367 644	435 059	5 992 670
Variation nette de juste valeur des instruments financiers				
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres				
Dividendes distribués		(261 793)		(261 793)
Affectation résultat 2006		435 059	(435 059)	-
Résultat de l'exercice			138 283	138 283
Ecart de conversion				-
Autres variations		45 418	(24 949)	20 469
Au 31 Décembre 2007	1 189 967	4 586 328	113 334	5 889 629
Au 1er janvier 2008	1 189 967	4 586 328	113 334	5 889 629
Variation nette de juste valeur des instruments financiers				
Total des produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres				
Dividendes distribués		(237 993)		(237 993)
Affectation résultat 2007		113 334	(113 334)	-
Résultat de l'exercice			426 361	426 361
Ecart de conversion				-
Autres variations		43 846	(48 562)	(4 716)
Au 30 juin 2008	1 189 967	4 505 515	377 799	6 073 281



Description de l'Activité

Le Groupe SAMIR intervient principalement dans le métier du raffinage par le biais duquel il produit et distribue des produits raffinés mais opère également dans le secteur de l'exploration pétrolière, même si la SAMIR a provisoirement cessé cette dernière activité. Par ailleurs, le Groupe SAMIR opère également dans le domaine du stockage, de l'emballage et de la distribution de GPL.

NOTES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe SAMIR ont été établis conformément aux normes internationales d'information financières (IAS/IFRS) applicables au 30 juin 08. Les premiers comptes publiés sont ceux de l'arrêté semestriel de l'exercice 2008 et comportent une comparaison avec le premier semestre de l'exercice 2007. La date de transition aux IAS/IFRS est le 1er janvier 2007.

En vue de la publication de ses états financiers comparatifs de l'exercice 2008, le Groupe SAMIR a préparé des informations financières 2007 selon le référentiel IAS/IFRS en présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

- Les capitaux propres à la date de transition, soit le 1er janvier 2007, date à laquelle les impacts de la transition sont enregistrés
- Les capitaux propres au 31 Décembre 2007,
- Le compte de résultat au 31 décembre 2007 ;

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le conseil d'administration, et de diligences de revue par les commissaires aux comptes.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe SAMIR sont décrits ci-après :

1. METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés dans lesquelles SAMIR détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles SAMIR exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque SAMIR détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles SAMIR a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

2- ECARTS D'ACQUISITION

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations de SAMIR, il est procédé, dans un délai n'excédant pas un an, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

2.1. Ecart d'acquisition positif

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de SAMIR dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle SAMIR exerce une influence notable est inclus dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

2.2. Ecart d'acquisition négatif

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part de SAMIR dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

3- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents qui en résultent, sont comptabilisés en résultat financier.

4. IMMOBILISATIONS

4.1. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles de SAMIR sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

4.2. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16, « immobilisations corporelles », prévoit l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé. Dans le cadre de la mise en place de la norme IAS 16, le groupe a revu la liste des composants des installations techniques, matériel et outillages et leur durée d'utilité (Entre 10 et 30 ans). L'application de ces principes a conduit au recalcul des amortissements depuis l'origine en utilisant les nouvelles durées d'utilité.

Concernant les constructions, les catégories suivantes ont été retenues pour la mise en œuvre de l'approche par composants :

Composants	Famille1		Famille2		Famille3		Famille4		Famille5		Famille6		Famille7			
	%	D.utilité	%	D.utilité	%	D.utilité	%	D.utilité	%	D.utilité	%	D.utilité	%	D.utilité		
Gros œuvre/charpente métallique	50%	50ans	50%	50ans	70%	50ans	63%	25ans	65%	33ans	100%	40ans				
Étanchéité, toiture et autres	25%	10ans	23%	10ans	18%	10ans	10%	10ans	10%	10ans						
Agencement et aménagement	8%	15ans	12%	15ans	5%	15ans	15%	15ans	15%	15ans			100%	20ans		
Installations techniques fixes	10%	25ans	12%	25ans	2%	25ans	4%	20ans	2%	20ans						
Menuiserie intérieure & extérieure	7%	15ans	3%	15ans	5%	15ans	8%	15ans	8%	15ans						
Familles	Constructions en dur <=R+2				Construction en dur <=R+2				Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)				Bâtiment industriel - construction légère structure métallique			
									Bâtiment industriel - construction lourde structure métallique				Bâtiment en copropriété			
													Aménagements extérieurs/terrains non construits			

La base amortissable doit être diminuée de la valeur résiduelle si cette dernière est significative.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. À partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants sur leur durée d'utilité.

4.3. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (qui nécessite un cycle de production ou d'acquisition long), sont incorporés dans le coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

4.4. Contrat de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

4.5. Autres immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

5. STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

6. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe SAMIR a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Au titre des risques environnementaux auxquels fait face SAMIR compte tenu des obligations comprises dans les textes légaux et réglementaires sur la protection de l'environnement au Maroc, une provision est comptabilisée s'il est probable que la société soit appelée à engager des dépenses dans ce sens. Même en l'absence d'une obligation juridique, le fait d'afficher publiquement une politique de préservation de l'environnement crée pour l'entreprise une obligation implicite qui devrait faire l'objet d'une provision si une sortie de ressources est probable. Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

7. ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

SAMIR offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire et d'autres avantages dont essentiellement les indemnités de fin de carrière et l'assurance maladie postérieurement à l'emploi.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, SAMIR n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, SAMIR évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ en retraite, table de mortalité et taux d'actualisation.

Cette obligation, estimée par un expert actuariel, est constatée au bilan dans la rubrique provisions pour engagements envers le personnel.

8. IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé. Les ajustements à l'ouverture des valeurs comptables des actifs et des passifs résultant de la première adoption par SAMIR des normes IAS/IFRS ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de SAMIR lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. A l'entrée, l'instrument est enregistré à son coût (juste valeur de ce qui est donné) augmenté des coûts directement liés à la négociation et à la mise en place de la transaction. Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres.

Les actions propres viennent en déduction des capitaux propres.

Les créances commerciales sont reconnues initialement à leur juste valeur, soit la valeur actualisée si cette actualisation est significative. En cas de risque avéré sur les créances commerciales, le taux de provisionnement retenu doit être justifié par une balance âgée. Les provisions générales ne sont pas autorisées.

Les autres prêts et créances sont reconnus initialement à leur juste valeur calculée au taux de marché. Si le prêt est émis à des conditions hors marché, la différence entre sa juste valeur et sa valeur émise impacte le résultat.

Les prêts sont enregistrés au coût amorti. En cas de dégradation significative du crédit, le titre est provisionné sur la base des flux de cash estimés.

Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. L'instrument est enregistré à son coût (juste valeur de ce qui est reçu) diminué des coûts directement liés à la négociation et à la mise en place de la transaction.

Les dettes commerciales sont reconnues initialement à leur juste valeur, soit la valeur actualisée si cette actualisation est significative.

10. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT ET DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

10.1. Chiffre d'affaires

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

10.2. Dépréciation d'actifs

La norme IAS 36 n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe SAMIR. En effet, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

10.3. Résultat de la gestion des autres actifs

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

10.4. Tableau des flux de trésorerie

Il présente d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

11. CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Les règles et méthodes comptables employées pour le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action, sont conformes à la norme IAS 33, « Résultat par action ».

12. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

NOTE 2 :

DESCRIPTION DES PRINCIPALES OPTIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE

Certaines normes IAS/IFRS proposent des options de traitement comptable. Les choix retenus par le groupe sont les suivants :

IAS 1- Présentation des états financiers

Le groupe a décidé de présenter son compte de résultat par nature.

Les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Le tableau des flux de trésorerie sera présenté suivant la méthode indirecte.

IAS 2-Stocks

Le stock de matières premières est valorisé par type de pétrole brut suivant la méthode « FIFO » sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (frêt, assurance, frais portuaires surestaries, taxes parafiscales).

Pour les produits finis, la méthode de valorisation consiste à calculer un coût de production moyen à la tonne produite en rapportant les charges d'exploitation augmentées de la valeur du stock initial aux quantités vendues majorées de celles du stock final.

Le rapport entre le coût de production de la tonne produite et le prix de vente moyen, appliqué au prix de vente de chaque produit, permet de déterminer un coût unitaire par produit utilisé pour valoriser les stocks des produits finis.

Le stock de produits finis importés est valorisé par type de produit suivant la méthode « FIFO » sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (frêt, assurance, frais portuaires, taxes parafiscales.)

Les produits semi-finis sont valorisés sur la base des coûts unitaires des produits finis correspondants diminués d'une décote de 8%.

Le Slop est valorisé sur la base du coût unitaire du fuel -oil diminué d'une décote de 61%.

Les stocks des articles du magasin sont valorisés par la méthode du « coût moyen pondéré », sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (transit, assurance, douane, transport, fret).

IAS 12- Impôts

Le Groupe SAMIR comptabilise :

L'impôt exigible est le montant attendu devant être payé à (ou récupéré de) l'administration fiscale ;

L'impôt différé est une correction apportée à la charge d'impôt et/ou à la situation nette de la période suite aux différences temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et passifs.

IAS 16-Immobilisations corporelles, IAS 38- Immobilisations incorporelles, IAS 40-Immeubles de placement :

Ces immobilisations sont évaluées au coût amorti.

IAS 20-Subventions

Les subventions sont comptabilisées au passif et reprise en fonction de la durée d'utilité de l'actif y afférent.

NOTE 3 :
SYNTHESE DES PRINCIPAUX IMPACTS DE
CONVERSION AUX NORMES IFRS (Note de transition)

3.1 Principaux reclassements

L'application d'IAS 1 « présentation des états financiers » a modifié la présentation du bilan et du compte de résultat en donnant plus de détails dans les états de synthèse et en adoptant pour le bilan la distinction entre éléments courants et non courants.

Les principaux reclassements sur le bilan au 1er janvier 2007 sont les suivants :

- Réaffectation du résultat non courant aux autres postes du résultat (activité ordinaire et autres activités);
- Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations ;
- Les frais d'Upgrade inclus dans le coût des actifs ;
- Les immeubles de placements.

3.2 Principaux impacts par norme à la date de transition

Les principaux impacts (par norme) sur les capitaux propres de l'ensemble consolidé sont :

Capitaux propres consolidés Normes Locales (Liasse 31 décembre 2006) (EN KMAD)	5 023 661
IAS 2	(24 176)
IAS 16	1 616 063
IAS 19	(536 571)
IAS 37	140 416
IAS 12	107 133
Impôts différés retraitements par Norme	(340 817)
Impacts IFRS des sociétés mises en équivalence	40 367
Autres impacts	(33 406)
Capitaux propres - IFRS GAAP (31 décembre 2006)	5 992 670

3.3 Impact sur les Capitaux propres aux 31 Décembre 2007

Capitaux propres Consolidés Normes Locales (Liasse 31 décembre 2007) (EN KMAD)	4 874 895
IAS 2	(20 171)
IAS 16	1 561 943
IAS 19	(570 923)
IAS 37	108 310
IAS 32 39	89 805
IAS 12	176 720
Impôts différés retraitements par Norme	(339 693)
Impacts IFRS des sociétés mises en équivalence	40 270
Autres impacts	(31 527)
Capitaux propres - IFRS GAAP (31 décembre 2007)	5 889 629

3.4- Impact sur le compte de résultat aux 31 Décembre 2007

Résultat Consolidé Normes Locales (Liasse 31 décembre 2007) (EN KMAD)	150 325
IAS 12	69 586
IAS 16	(37 884)
IAS 19	(24 047)
IAS 37	(22 474)
IAS 38	15 517
IAS 32 39	63 439
Impacts IFRS des sociétés mises en équivalence	(40 804)
Autres impacts	(60 324)
Résultat - IFRS GAAP (31 décembre 2007)	113 334

Note (a) : Stock

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Les pièces de rechanges principales et le stock de sécurité sont généralement classés en stocks, ainsi qu'une provision statistique a été constituée.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 2 :**

Selon les dispositions de la norme IAS 2, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si l'entité compte les utiliser sur plus d'un exercice. En outre, les provisions pour dépréciation doivent être constatées en cas d'obsolescence ou d'usure uniquement pour refléter la vraie dépréciation des actifs.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

Les principaux retraitements sont :

- Les pièces de rechange principales et le stock de sécurité ont été reclassés en immobilisations corporelles pour 45 568.5 KMAD ;
- Reprise de la provision statistique pour un impact de 20 494 KMAD au 1er Janvier 2007.

Note (b) : Immobilisations corporelles

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leurs durées fiscales sans tenir compte des données économiques.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 16 :**

A l'entrée d'une immobilisation corporelle dans les comptes, les entreprises doivent répartir son coût entre ses différents éléments constitutifs et comptabiliser chaque élément séparément dès lors que ces composants ont des durées d'utilité différentes de l'actif auquel ils se rapportent et/ou dès lors qu'ils procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent (de l'actif auquel ils se rapportent). Par la suite, l'amortissement est calculé linéairement pour chaque composant selon sa durée d'utilité.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

Outre le rattachement de certaines dépenses aux coûts des immobilisations corporelles y afférentes, la mise en place de l'approche par composant et la définition des durées d'utilité économique pour l'amortissement des dits immobilisations a eu des impacts significatifs.

Pour les constructions, un modèle de décomposition a été retenu et appliqué à l'ensemble des constructions. Tandis que les installations techniques, matériels et outillage ont fait l'objet d'un rapport d'expert indépendant qui a défini les composants.

L'impact net d'impôt différé à la date du 1er janvier 2007 est :

- Retraitement des pièces de rechange reclassées en immobilisation et retraitement des non valeurs pour 191 043 KMAD,
- Retraitement approche par composant pour 940 201.2 KMAD.

Note (c) : Contrats de location

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Avant la transition aux normes IFRS, tous les contrats de location étaient traités de la même manière, à savoir comme des locations simples quelque soit la nature du contrat. En effet, les règles comptables marocaines sont des règles patrimoniales où l'apparence juridique prime sur la réalité économique. De ce fait, tant qu'un bien n'est pas la propriété juridique d'une entité, cette dernière ne peut l'inscrire dans ses comptes en tant qu'immobilisation.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 17 :**

La classification des contrats de location doit être fondée sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et des avantages inhérents à la propriété économique d'un actif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété même si juridiquement l'entité qui a souscrit le contrat ne sera jamais propriétaire du bien.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

A la date de transition, seuls les contrats de leasing ont été identifiés comme des contrats de location financement devant faire l'objet d'un retraitement. L'impact net d'impôt différé au 1er Janvier 2007 s'élève à - 312.2 KMAD.

Note (d) : avantages au personnel

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Les règles comptables marocaines n'imposent pas de comptabiliser au bilan une provision pour refléter le niveau d'engagement du Groupe vis-à-vis de ses salariés pour les engagements postérieurs à l'emploi ou les avantages long terme. Seules les charges de l'exercice (cotisations à l'assurance maladie, paiement des avantages en nature ...) étaient comptabilisées au Compte de Résultat lorsqu'elles étaient encourues.

Une provision pour fonds d'ancienneté a été constituée au niveau des comptes sociaux pour refléter l'engagement du Groupe indemnités de fin de carrière.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 19 :**

Les avantages du personnel désignent toute forme de contrepartie donnée par une entreprise au titre des services rendus par son personnel. Ces avantages sont regroupés dans 4 catégories, en fonction de leur nature et de leur échéance. Le recensement et l'évaluation des avantages sont les enjeux majeurs de mise en oeuvre de la norme IAS 19.

Les 4 catégories d'avantages du personnel selon IAS 19 sont les suivantes :

• **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages, autres que les indemnités de fin de contrat, dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice où les salariés ont rendu le service. Il s'agit le plus souvent des salaires, des primes, des congés payés...

Ces avantages sont comptabilisés en charges de l'exercice et ne donnent pas lieu à des provisions (sauf cutoff : principe de séparation des exercices).

• **Les avantages à long terme**

Il s'agit des avantages ayant une échéance à plus de douze mois à compter de la fin de l'exercice où les salariés ont rendu le service. Il s'agit notamment de congés longue maladie, congés liés à l'ancienneté, médailles du travail...

Une provision est comptabilisée à hauteur de l'engagement, évaluée selon une méthode actuarielle.

• Les indemnités de rupture de contrat

Elles sont dues en cas de résiliation du contrat de travail avant l'âge normal de départ en retraite ou de départ volontaire d'une personne. Les indemnités de licenciement font partie de ces indemnités de rupture de contrat.

Une provision est comptabilisée couvrant l'intégralité des coûts futurs, actualisés pour les échéances à plus de douze mois.

• Les avantages postérieurs à l'emploi

Ils concernent les accords en vertu desquels une entreprise octroie des avantages à ses retraités (et ayants droits). Cela concerne le plus souvent les pensions de retraite, l'assistance médicale...

Une provision est comptabilisée pour le montant intégral de l'engagement futur actualisé. Les régimes de retraite à cotisations définies ne font pas l'objet d'une provision.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

Hypothèses retenues pour le calcul

Indemnités de départ à la retraite et autres avantages post emploi

Date d'évaluation	01/01/2007	31/12/2007
Taux d'augmentation salariale	3%	3%
Charges sociales	15%	15%
Taux actualisation	3,90%	4,90%
Table de mortalité	TV 88-90	TV 88-90
Taux de rotation	Néant	Néant

Assurance maladie

Date d'évaluation	01/01/2007	31/12/2007
Taux d'actualisation	4,60%	5,25%
Taux d'inflation médicale	4,00%	4,00%
frais de gestion	39%	39%
Limite de couverture	illimité	illimité
Reversibilité	Avec reversibilité	Avec reversibilité
Taux de remboursement	76%	76%
Part patronale	84%	84%
Taux de rotation	Néant	Néant

NB :

==> Le montant de la provision au 30 Juin 2007 est déterminé sur la base des hypothèses retenues au 01 Janvier 2007,

==> Le montant de la provision au 30 juin 2008 est déterminé sur la base des hypothèses retenues au 31 Décembre 2007.

A la date de transition les impacts sont les suivants :

- Engagement lié à l'assurance maladie post emploi pour 433 577 KMAD ;
- Engagement lié à l'indemnité de départ à la retraite pour 45 167 KMAD ;
- Engagement lié à d'autres avantages pour 57 827 KMAD.

Note (e) : Effet de variation des monnaies étrangères

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

A chaque date de clôture, les actifs et passifs libellés en devises sont valorisés au cours du jour de la clôture. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour dépréciation financière.

Les créances et dettes clients faisant l'objet d'un achat ou vente à terme de devises sont directement comptabilisées au cours à terme.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 21 :**

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale au cours de la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en produits ou en charges de la période au cours de laquelle ils surviennent.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

A la date de transition, les écarts de conversions actif sont annulés en contre partie des provisions pour risques et charges y afférentes. Tandis que les écarts de conversion passif ont été annulés en contre partie d'un compte de réserves consolidées pour 7 707 KMAD.

Les créances et dettes comptabilisées directement en tenant compte du cours à terme ont été décomptabilisées et recomptabilisées au cours du jour de la transaction.

Note (f) : Dépréciations des actifs

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Les règles marocaines n'imposent pas de traitement particulier pour les immobilisations non amortissables. Dans ce sens, les fonds commerciaux comptabilisés en social ne font l'objet d'aucun retraitement.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 36 :**

La norme IAS 36 définit les procédures à mettre en oeuvre afin de s'assurer que les actifs ne sont pas surévalués, c'est-à-dire que leur valeur comptable n'excède pas leur valeur recouvrable (par utilisation ou vente).

En présence d'un indice de perte de valeur, les actifs corporels et incorporels à durée de vie définie (donc amortissables) doivent faire l'objet d'un test de dépréciation (perte d'un client important, performance économique moindre que prévue, changement de stratégie ou de technologie...).

Les immobilisations à durée de vie indéfini (non amortissables) devront faire être testées pour dépréciation au moins une fois par an et en cas d'apparition d'indice de perte de valeur.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

A la date de transition, aucun indice de perte de valeur interne ou externe n'a été identifié par le management. Dans ce sens, les immobilisations amortissables n'ont pas fait l'objet de tests pour perte de valeur.

En consolidation, seul le fonds commercial issu de la fusion SAMIR / SCP a déjà fait l'objet d'un amortissement total pour 63 400 KMAD. Néanmoins, le fond commercial inscrit dans les comptes de SALAM GAZ a été totalement déprécié pour 29 000 KMAD.

Note (g) : Provisions

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Le Code Général de Normalisation Comptable Marocain (CGNC) définit les provisions comme étant destinées à faire face à des risques ou à des charges, que ce soit dans un délai supérieur à 12 mois par rapport à la date de clôture et on parlera de provisions durables pour risques et charges, ou dans un délai inférieur à 12 mois à la date de clôture, et il s'agira de provisions non durables pour risques et charges. En outre, et en application de la législation fiscale des provisions réglementées sont constituées.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 37 :**

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Pour pouvoir être comptabilisée, la provision doit concerner une obligation actuelle du Groupe à l'égard de tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie équivalente attendue de ce dernier.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

A la date de transition, les provisions suivantes ont été annulées :

- Provision pour arrêts généraux, car il s'agit d'une provision pour grosses réparations et par application du § 14 de la norme IAS 16, ces révisions majeures constituent une composante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent et ne devront plus être comptabilisées en provisions pour 110 005 KMAD ;
- Provision pour fonds d'ancienneté, il s'agit d'une provision pour retraite, elle a été annulée car l'engagement a fait l'objet d'une valorisation au niveau de la norme IAS 19 traitant des avantages au personnel pour 30 411 KMAD ;
- Provisions réglementées car non admises en comptes consolidés pour 331 250 KMAD.

Note (h) : Immobilisations incorporelles

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Des dépenses relatives à la mise en place du projet UP GRADE ont été comptabilisées conformément aux règles comptables marocaines en immobilisation en non valeur bien que directement attribuables au projet (ex : honoraires, frais professionnel,...).

⇒ **Dispositions de la norme IAS 38/IAS 16 :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises doivent être initialement évaluées à leur coût. En effet, le coût d'une immobilisation doit comprendre :

- le prix d'acquisition,
- l'ensemble des coûts directement attribuables qui ont été encourus pour amener l'immobilisation considérée à l'endroit et dans les conditions d'utilisation nécessaires à son exploitation dans les conditions prévues par le management de l'entité,

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

L'ensemble des coûts directement attribuables qui ont été encourus pour amener une immobilisation incorporelle ou corporelle considérée à l'endroit et dans les conditions d'utilisation nécessaires à son exploitation dans les conditions prévues par le management de l'entité ont été rattachés à l'immobilisation concerné et amorti au rythme de cette dernière.

A la date du bilan d'ouverture :

- Les dépenses qui ne répondent pas à la définition d'un actif ont été annulées pour un brut de 141 727 KMAD amorti à hauteur de 99 069 KMAD ;
- L'ensemble des frais préliminaires et charges à répartir ont été reclassées au niveau des immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant net de 256 987 KAMD.

Note (i) : Instruments financiers

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Avant la transition aux normes IFRS, les achats (dettes fournisseurs) et ventes (créances clientèle) réalisés en devises et ayant fait l'objet de ventes ou achats à terme de devises sont comptabilisés directement dans les comptes sociaux au cours à terme.

⇒ **Dispositions de la norme IAS 32/39 :**

La norme IAS 32/39 oblige de classer tous les instruments financiers selon les catégories qu'elle prévoit. En effet, hormis l'option de la comptabilité de couverture, la norme définit 4 catégories d'actifs financiers et deux catégories de passifs financiers dont la valorisation est bien précisée.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

Les retraitements à la date de transition :

- Comptabilisation des créances clients et dettes fournisseurs au cours du jour de la transaction, la variation entre le cours du jour de la transaction et le cours à terme impact le résultat de l'exercice pour 1 165 KMAD pour les comptes fournisseurs et -1 410 KMAD pour les comptes clients.
- Comptabilisation à la date de transition des créances clients et dettes fournisseurs au cours de la date de clôture avec impact résultat pour respectivement 2 297 KMAD et 1 380 KMAD.
- Comptabilisation au résultat de la variation de juste valeur du cours à terme (cours au 01.01.07 pour le terme à court – cours à terme à la date de la transaction)*montant en devises pour – 4 254 KMAD.

Le court à terme est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Cours à Terme} = \text{Cours Spot} * (1 + (\text{Taux DH} - \text{Taux USD}) * \text{Nbr.jours}/360)$$

Note (j) : Impôts sur les résultats

⇒ **Pratique comptable avant la transition aux normes IFRS :**

Avant la transition aux normes IFRS, des impôts différés ont été comptabilisés pour :

- les différences temporelles entre le résultat comptable et le résultat fiscal
- les retraitements de consolidation

⇒ **Dispositions de la norme IAS 12 :**

La norme IAS 12 définit le traitement comptable des impôts sur le résultat, établit les principes et fournit des commentaires sur le traitement comptable des conséquences fiscales actuelles et futures.

Les impôts différés actifs (IDA) sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire déductible ou des retraitements de consolidation qui seront imputables sur les résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés passifs (IDP) sont des charges d'impôts futures et correspondent à une différence temporaire ou des retraitements de consolidation qui seront imposables lors d'un exercice futur.

⇒ **Application au niveau du Groupe à la date de transition :**

A la date de transition, outre les impôts différés comptabilisés sous l'ancien référentiel de consolidation pour 148 705 KMAD, des IDA et IDP ont été calculés sur les retraitements IFRS pour -340 817 KMAD.

NOTE 4 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le premier semestre 2008 a été caractérisé par la poursuite des travaux de construction du projet UPGRADE.

Le premier semestre a connu les événements significatifs suivant :

- Approbation par la commission des investissements du projet d'investissement dans le secteur du raffinage, du stockage et du transport des produits pétroliers.
- Signature d'un protocole d'accord entre la SAMIR et l'ONE pour l'approvisionnement en Fuel durant les quatre prochaines années.
- Approbation par le conseil d'administration d'un emprunt obligataire pour 1,5 milliard de dirhams pour le financement additionnel du projet UPGRADE.
- Signature d'un protocole d'accord avec NAREVA pour le projet d'une station éolienne.

NOTE 5 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par Intégration Globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées en Intégration Proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par Mise en Equivalence.

Les participations dont l'importance rapportée aux comptes consolidés n'est pas significative ne sont pas consolidées et sont comptabilisées en titres de participation non consolidés.

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2008 et au 31.12.2007 se présente comme suit :

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Pourcentages De Contrôle	Pourcentages D'intérêts	Méthodes de Consolidation
Salam Gaz	150 000	50.00%	50.00%	MEE (*)
SOMAS	60 000	38.46%	38.46%	MEE (*)

(*) Mise en équivalence

Les sociétés LUBNA et GUIGUES sont exclues du périmètre de consolidation du fait qu'elles sont en liquidation judiciaire.

NOTE 6 : COMPTE DE RESULTAT

R.a : PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaire se répartit de la façon suivante:

	Jun-2008	Jun-2007	Variation (%)
VENTES LOCALES			
Grands Produits	17.697.731	10.763.667	64.42%
HUILES	306.234	296.391	3,32%
PARAFFINES	19.716	14.183	39,01%
BITUMES	696.317	433.191	67,14%
TOTAL 1	18 719 998	11.507.432	62,92%
EXPORTATIONS			
Divers	2.302.590	2.776.081	-17,06%
TOTAL 2	2.302.590	2.776.081	-17,06%
TOTAL GENERAL (1+2)	21.022.588	14.283.512	47,19%
Ventes diverses	14 402	17 919	-19,63%
Impact IAS 32-39	0	181	-100%
Chiffre d'Affaire	21 036 989	14 301 612	47.09 %

La hausse du chiffre s'explique essentiellement par la flambée du prix du brut dans les marchés internationaux qui se répercute sur les ventes.

Les ventes sont à plus de 80% de l'activité raffinage de SAMIR, le reste provient d'importations directes.

R.b : CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation se composent principalement des achats et autres charges et des frais du personnel.

Les achats et charges externes s'analysent comme suit :

En KMAD	30-Juin-08	30-Juin-07
Aux		
Achats de marchandise	4.039.525	1.412.962
Achat de matières premières	16.632.487	12.237.843
Achats	20.672.012	13.650.805
Autres charges externes	116.488	157.082
Total Achats et autres charges externes	20.788.500	13.807.887

Frais de personnel :

En KMAD	30-Juin-08	30-Juin-07
Aux		
Salaires et traitements	125.053	127.318
Charges sociales	26.828	27.740
Dotations nettes aux provisions pour avantage du personnel	15.532	17.176
Frais de Personnel	167.413	172.234

R.c : RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers se détaillent comme suit :

En KMAD	30-Juin-08	30-Juin-07
Aux		
Gains de change	253.505	100.423
Intérêts et autres produits financiers	7.216	4.388
Produits Financiers	260.721	104.811

Quant aux charges financières, elles s'analysent comme suit :

En KMAD	30-Juin-08	30-Juin-07
Aux		
Pertes de change	41.406	27.653
Intérêts et autres charges financières	178.969	81.535
Résultat sur les instruments financiers	-	-2.322
Charges Financières	220.375	106.866

Le résultat sur les instruments financiers réalisé en juin 2007 concerne la variation de juste valeur de l'instrument de couverture des opérations de change.

R.d : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La mise en équivalence de SOMAS et de SALAM GAZ a donné lieu aux impacts suivants au 30 Juin 2008 en KMAD :

Société	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Quote part dans le résultat	Quote part dans les réserves	Dividendes versés à SAMIR	Montant des titres mises en équivalence
SOMAS	38,46%	38,46%	5.347	44.717	3.846	50.091
SALAM GAZ	50%	50%	-10.090	234.589	40.000	224.499
Total	-	-	-4.717	279.306	43.846	274.590

R.e IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les bénéfices exigibles et différés sont détaillés dans le tableau suivant :

En KMAD	30-Juin-08	30-Juin-07
Aux		
IS exigibles	-174.101	-65.367
Impôts différés sur différences temporaires	13.148	-5.077
Impôts différés sur Retraitements IFRS/Consolidation	8.910	20.348
Charge nette d'impôt	-152.043	-50.096



A.a IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit
 ==> Valeurs Brutes :

Nature	Ouverture	Acquisition	Production de l'exercice pour elle-même	Cession	Retrait	Virement	Clôture
Immos en R&D	65 129						65 129
Brevets, marques,...	175 681						175 681
Autres immos incorp	1						1
Total	240 811						240 811

==> Cumul amortissement :

Nature	Ouverture	Dotations de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Clôture
Immos en R&D	65 129			65 129
Brevets, marques,...	144 759	13 129		157 888
Autres immos incorp				
Total	209 888	13 129		223 017

==> Valeurs Nettes :

Nature	Ouverture	Clôture
Immos en R&D		
Brevets, marques,...	30 922	17 793
Autres immos incorp	1	1
Total	30 923	17 794

A.b IMMOBILISATIONS CORPORELLES

==> Valeurs Brutes :

Nature	Ouverture	Acquisition	Production de l'exercice pour elle-même	Cession	Retrait	Virement	Clôture
Terrains	75 458	105					75 563
Constructions	838 061					1 285	839 346
Inst tech, mat et out	4 405 417	1 235				17 794	4 424 446
Matériel de transport	49 762			-4 841			44 921
Mob, mat bureau&aménag	112 005					847	112 852
Autres immo corpo	7 736					76	7 812
Immos corpo en cours	5 492 693	2 193 071				-19 990	7 665 774
Total	10 981 132	2 194 411		-4 841		11	13 170 713

==> Cumul amortissement :

Nature	Ouverture	Dotations de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Clôture
Terrains				
Constructions	603 014	11 011		614 025
Installat. tech, mat et out	1 785 917	111 572		1 897 489
Matériel de transport	42 243	1 363	-3 916	39 690
Mob, mat bureau et aménag	95 376	3 243		98 619
Autres immo corporelles	5 955	125		6 080
Immos corporelles en cours	17 010			17 010
Total	2 549 515	127 314	-3 916	2 672 913

==> Valeurs Nettes :

Nature	Ouverture	Clôture
Terrains	75 458	75 563
Constructions	235 047	225 321
Installat. tech, mat et out	2 619 500	2 526 957
Matériel de transport	7 519	5 231
Mob, mat bureau et aménag	16 629	14 233
Autres immo corporelles	1 781	1 732
Immos corporelles en cours	5 475 683	7 648 764
Total	8 431 617	10 497 801

A.c IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur des immeubles de placement est de 8.861 KDH. L'évaluation est effectuée par un expert indépendant.

ANALYSE ET ECHEANCIER DES DETTES ET CREANCES A LONG TERME

A.d CRÉANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		
		< 1 An	Entre 1 et 5 Ans	> 5 Ans
Prêts et créances	43 393	6 345	18 966	18 082
Autres titres immobilisés	476			476
Prêts immobilisés	30 427	6 345	18 966	5 116
Autres créances financières	13 401		911	12 490
Provision	-911		-911	
Actifs disponibles à la vente	20 504	20 504		
Actif circulant	7 615 446	7 615 446	0	0
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	258 541	258 541		
Clients et comptes rattachés	5 953 560	5 953 560		
Personnel	3 638	3 638		
Etat	1 025 273	1 025 273		
Compte d'associés				
Autres débiteurs	312 644	312 644		
Comptes de régularisation-actif	61 790	61 790		

A.e TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette se compose comme suit :

Éléments	30 Juin 2008	31 Décembre 2007
Trésorerie & équivalent de trésorerie	235 604	8 169
Dettes envers établissements crédit	8 234 281	5 573 524
Total	(7 998 677)	(5 565 355)

Pa PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques comptabilisées comprennent exclusivement des provisions pour litiges qui répondent aux critères requis par la norme IAS 37 dans son § 14, à savoir :

- Obligation actuelle : Il s'agit de litiges portés devant la justice;
- Probabilité de sortie de ressources : L'extinction de ces obligations nécessite une sortie de ressources;
- Estimation fiable : Le service comptable obtient du service juridique la meilleure estimation de la sortie de ressources.

P.b ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU PERSONNEL

en MAD

Montant (Provisions) au 1er janvier 2008	-570 923 347
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	-18 225 425
Reprises pour utilisation / Prestations payées	2 693 330
Variation de périmètre	0
Business combination (seulement si significatif)	0
Ecart de conversion	0
Montant (Provisions) au 30 juin 2008	-586 455 442

P.c DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		
		< 1 An	Entre 1 et 5 Ans	> 5 Ans
DE FINANCEMENT	4 152 823	92 163	2 507 985	1 552 675
Emprunts obligataires				
Autres dettes de financières	4 152 823	92 163	2 507 985	1 552 675
DU PASSIF CIRCULANT	6 995 554	6 995 554		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 037 053	6 037 053		
Clients créditeurs, avances et acomptes	65 327	65 327		
Personnel	23 680	23 680		
Organismes sociaux	17 043	17 043		
Etat	342 408	342 408		
Compte d'associés	241 727	241 727		
Autres créanciers	75 224	75 224		
Comptes de régularisation - Passif	193 092	193 092		



Price Waterhouse
 104, Bd Hassan Al Khadra
 20100 Casablanca - Maroc



KPMG
 40, Bd. D'Anfa
 Casablanca

GROUPE SAMIR

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISIONNE DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS ARRÊTES AU 30 JUIN 2008

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisionne des comptes consolidés semestriels de la Société SAMIR et de ses filiales (Groupe SAMIR) au terme du premier semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, lesquels comprennent le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres ainsi qu'un résumé des notes explicatives.

Ces comptes ont été préparés en appliquant pour la première fois par le Groupe le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'il est révisé dans les notes explicatives. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 révisées selon le même référentiel IFRS.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes consolidés semestriels sus-mentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SAMIR au terme du semestre arrêté au 30 juin 2008, ni du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans le résumé des notes explicatives et à la norme IAS 34 - norme de référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 16 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

Mohamed Elhadad-Bouammi
 Mohamed Elhadad-Bouammi
 Associé

KPMG

Mouad Fraïha
 Mouad Fraïha
 Associé



Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage
 Tél : 212 23 32 42 01 à 04 • Fax : 212 23 31 71 88
 Site Web : www.samir.ma • E-mail : infosamir@samir.ma